



Journal des anthropologues
Association française des anthropologues
126-127 | 2011
Formations et devenirs anthropologiques

Les policiers québécois dans la mire d'une anthropologue

Les apports et défis d'une thèse doctorale interdisciplinaire sur l'usage de la force létale

Quebec Police Officers in Anthropologist's Sight: The Contribution and Challenges of an Interdisciplinary Doctoral Thesis on the Use of Lethal Force

Karine St-Denis



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/5547>

DOI : 10.4000/jda.5547

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2011

Pagination : 237-253

ISBN : 979-10-90923-02-7

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Karine St-Denis, « Les policiers québécois dans la mire d'une anthropologue », *Journal des anthropologues* [En ligne], 126-127 | 2011, mis en ligne le 15 décembre 2013, consulté le 19 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/jda/5547> ; DOI : 10.4000/jda.5547

**LES POLICIERS QUÉBÉCOIS DANS LA MIRE
D'UNE ANTHROPOLOGUE**
**Les apports et défis d'une thèse doctorale
interdisciplinaire sur l'usage de la force létale**

Karine ST-DENIS*

On peut savoir qu'on peut avoir à tirer sur quelqu'un mais, comprendre qu'on doit le faire puis le faire, c'est un monde complètement différent. Entre la pensée à froid de dire : « Oui, je peux tirer sur quelqu'un et il n'y a pas de trouble » et le geste de peser sur la détente : il y a un monde entre les deux. Il y a un très grand monde. Je pense que ça peut être deux choses : savoir qu'on peut avoir à le faire et, le faire.

Extrait d'entrevue avec un policier, Québec

À la une des journaux, l'usage de la force létale par les policiers est décrit comme un acte dérogatoire, condamnable. Au cinéma, l'usage de la force létale, lorsqu'il est l'œuvre du héros, est souhaité et acclamé. Mais hors des tabloïds et de l'écran, comment les policiers comprennent-ils cette action ? Comment vivent-ils

* Université de Sherbrooke 2500, bd de l'Université Sherbrooke (Québec)
Canada J1K 2R1
Courriel : Karine.St-Denis@USSherbrooke.ca

quotidiennement cette éventualité de tuer un citoyen lors de l'exercice de leur fonction? La réalisation d'une recherche doctorale aux frontières de l'anthropologie et de l'éthique nous a mené à l'analyse de ces questions.

Effectuée dans le cadre de l'obtention d'un doctorat en philosophie spécialisé en éthique¹, notre recherche doctorale fut réalisée auprès de deux corps policiers québécois : la Sûreté du Québec et le Service de police de la ville de Québec². Les défis furent nombreux. Comme nous le montrerons dans cet article, il nous a fallu démontrer la pertinence de l'anthropologie, et en particulier de la méthode ethnographique, pour la discipline philosophique qu'est l'éthique. Posant le dialogue entre les agents moraux et l'éthicien comme une condition nécessaire à l'élaboration de savoirs en éthique (Canto-Sperber, 1994 ; Létourneau, 2006 ; Taylor, 1999a, 1999c ; Weinstock, 2006), l'ethnographie fut la méthode de recherche par excellence pour accéder à la compréhension policière de l'usage de la force létale. Deuxièmement, l'insertion et l'acceptation de l'anthropologue par les forces policières a exigé de modifier les démarches traditionnelles de réalisation du terrain anthropologique (Geertz, 2002, 2000 ; Godelier, 2003 ; Malinowski, 2001, 1985 ; Mauss, 2002). Le terrain de proximité n'est pas marqué du dépaysement culturel des terrains ethnographiques traditionnels. Il nous a fallu trouver un moyen d'adapter la méthode ethnographique à l'étude culturelle d'une pratique policière institutionnalisée. Finalement, la réflexion éthique étant prioritairement évaluative, il nous a fallu conjuguer cette exigence disciplinaire d'appréciation morale

¹ Ce doctorat fut réalisé au département de philosophie et d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, au Québec, entre 2004 et 2010.

² La Sûreté du Québec couvre l'ensemble du territoire de la province du Québec soit 1 667 441 km². Elle offre des services de patrouille, d'enquête criminelle et de support logistique et technique spécialisés. Elle fait également office de service de police municipal dans les petites municipalités régionales. Quant à lui, le Service de police de la ville de Québec est un service municipal de la ville de Québec comptant environ 490 000 citoyens.

(Aristote, 2004 ; Pierron, 2006 ; Ricœur, 1996, 1991) au relativisme culturel nécessaire et préalable à la recherche anthropologique. Nous en concluons qu'une lecture interdisciplinaire permet de mieux saisir les enjeux de l'usage policier de la force létale. Le présent article présentera donc les défis de réalisation de notre recherche doctorale interdisciplinaire et ses apports pour la compréhension et l'évaluation de l'usage policier de la force létale.

Une anthropologie chez les éthiciens. L'apport nécessaire de l'anthropologie pour l'élaboration des savoirs en éthique

La réalisation d'une recherche doctorale interdisciplinaire nécessite l'arrimage de disciplines aux visées, méthodes et attentes académiques distinctes. Le premier défi rencontré fut donc d'établir les points de rencontre entre les disciplines que sont l'anthropologie et l'éthique. Nous présentons ici l'essentiel de la démonstration théorique et méthodologique ayant mené à l'acceptation et à l'appréciation de notre approche anthropologique au sein d'un département de philosophie et d'éthique universitaire. L'anthropologie et l'éthique, via les approches interprétatives, partagent une conception de l'homme et une position épistémologique similaire. Par l'ethnographie, l'anthropologie offre, en plus, les moyens empiriques pour la réalisation des visées de l'éthique interprétative.

L'anthropologie interprétativiste de l'anthropologue Clifford Geertz (2002, 2000) partage l'anthropologie philosophique, la conception de l'homme, de l'éthique interprétative défendue, principalement par Hans Goerg Gadamer (2001), Paul Ricœur et Charles Taylor (2003). Dans ces approches, l'homme est défini comme un être de langage. À titre d'exemple, Gadamer (2001b : 47) affirme que le langage est en fait une conscience commune qui permet de saisir, de lier, les expériences du monde. L'apprentissage d'un langage lui apparaît alors comme un apprentissage d'une compréhension du monde : « Un tel apprentissage représente plutôt une espèce de préschématisme de l'expérience possible et sa première acquisition. Grandir dans une langue, c'est une façon d'apprendre à connaître le monde. » Cette position est reprise par le

philosophe Charles Taylor (2003 : 56) pour qui le partage d'une compréhension commune donne sens et orientations aux pratiques et à notre vie : « Il n'existe aucune façon dont nous pourrions être une personne sans avoir été initiés à un langage. Nous acquérons d'abord nos langages d'évaluation morale et spirituelle en y étant progressivement initiés par la conversation de ceux qui nous éduquent. » Pour sa part, l'anthropologue Geertz, affirme que le système de significations culturelles, porté notamment par le langage, forme, organise et donne direction à notre collectivité et à notre individualité (2000 : 52).

Cette conception de l'homme en tant qu'être de langage, nous mène, deuxièmement, à faire nôtre la position épistémologique posant le dialogue entre les agents moraux et l'éthicien comme une condition nécessaire à l'élaboration de savoirs en éthique (Canto-Sperber, *op. cit.* ; Létourneau, *op. cit.* ; Taylor, 1999a, 1999c ; Weinstock, *op. cit.*). Poser l'anthropologie et l'éthique comme des sciences humaines interprétatives (Gadamer, 2001c : 71) oblige le chercheur à prendre conscience de ses préjugés interprétatifs et de leur influence tant sur la définition de l'objet d'étude que sur l'élaboration de compréhensions, de théorisations. En ce sens, Taylor (1999c : 194) affirme que la difficulté à comprendre la pratique humaine est associable à ces préjugés interprétatifs : « Notre incapacité à comprendre s'enracine en effet dans nos propres définitions de nous-mêmes, donc dans ce que nous sommes. » L'anthropologie devient ainsi primordiale pour l'élaboration de savoirs en éthique significatifs pour les agents. Par l'ethnographie, l'anthropologue est passé maître dans l'observation et la collecte de descriptions des pratiques culturelles et ces données sont nécessaires à un réel dialogue, à un décloisonnement, une représentativité et une appropriation des savoirs éthiques.

Une anthropologue chez les policiers québécois. La spécificité d'un terrain de proximité

La réalisation d'un terrain de proximité nécessite des ajustements majeurs. Qualifié à juste titre de *new ethnography* (Manning & Fabrega, 1976), le terrain de proximité rompt avec

certaines conceptions traditionnelles de l'anthropologie. Le dépaysement culturel et la relation aux informateurs ont donc dû être repensés. Nous présenterons ici l'essentiel de nos réflexions en cette matière.

Premièrement, les travaux des pionniers disciplinaires tels que ceux de Bronislaw Malinowski (2001, 1985) et de Marcel Mauss (*op. cit.*) ainsi que les travaux plus récents qui en sont inspirés, tels que ceux de Maurice Godelier (*op. cit.*) et Clifford Geertz (2000, 2002), posent le dépaysement culturel, le *culturally induced blindness* (Manning & Fabrega, *op. cit.* : 42) comme une condition nécessaire à la réalisation du terrain anthropologique. Le terrain traditionnel nécessitait de l'anthropologue une nouvelle enculturation, une appropriation, idéalement jusqu'à satiété, de la compréhension du monde de ses informateurs (Manning & Fabrega, *ibid.* : 39). Bien que réalisant un terrain de proximité, nous avons rapidement vécu une confrontation de notre compréhension du monde. Contrairement à nos attentes, dès les débuts de notre revue de la littérature, nous avons trouvé que l'usage de la force létale pouvait avoir un caractère événementiel pour les policiers. Pourtant, habituellement, dans notre culture, les policiers sont définis comme ceux détenant le pouvoir unique d'usage public de la force létale (Brodeur, 2001). Il aurait donc été logique de plutôt constater dans la littérature que l'usage de la force létale était normal, conséquent, et non-confrontant pour les policiers. Voici l'extrait d'entrevue réalisée auprès d'un policier américain rapporté par l'anthropologue Van Maanen (*op. cit.* : 154) :

I remember standing there with an empty gun incredibly relieved but shaking like a leaf. Thirty minutes later it was a mob scene and people kept asking me how I felt. I didn't feel bad or anything but pretty soon I began to wonder how I should feel? I knew I'd done my job and was damn lucky that it wasn't me they carted off but what do you say? How are you supposed to react to killing somebody? Are you supposed to put a notch in your gun, take a picture, make a speech, start crying? I didn't know what to do

(Extrait d'entrevue d'un policier américain)

Nous y avons reconnu la définition d'événement de l'anthropologue Bensa (2006 : 177) pour qui l'événement est une

rupture d'interprétation : « Tandis que nous vivons d'ordinaire dans le régime de ce qui va sans dire, nous voici plongés avec l'événement dans le régime extraordinaire de ce qui ne sait plus se dire, ou du moins de ce qui bascule dans l'incertain. » Nous avons, ici usé de prudence en évitant de qualifier tous les usages de force létale d'événement. Bien que, tout au long de notre recherche, des policiers nous aient confirmé ce caractère événementiel de l'usage de la force létale, d'autres nous ont confirmé que l'usage de la force létale était en continuité avec leur compréhension du métier de policier. Comme le montre l'extrait d'entrevue en exergue de cet article, un policier instructeur de tir nous a affirmé que :

On peut savoir qu'on peut avoir à tirer sur quelqu'un mais, comprendre qu'on doit le faire puis le faire, c'est un monde complètement différent.

(Extrait d'entrevue avec un policier, Québec).

Un de ses collègues confirme ces propos en affirmant que :

La majeure partie des gens vont rentrer dans [la] police, leur but c'est de protéger puis servir. Ils ne rentrent pas dans [la] police pour tuer du monde.

(Extrait d'entrevue avec un policier, Québec).

Par contre, certains policiers nous ont affirmé que l'usage de la force létale était cohérente avec leur interprétation du métier de policier :

Moi, depuis que je suis entré comme policier, j'ai toujours eu l'impression qu'un jour j'aurais à utiliser mon arme à feu. Puis, je savais que si j'avais à l'utiliser, j'étais serein avec ça. Ça faisait partie du contrat que j'avais signé quand j'ai décidé d'entrer dans [la] police.

(Extrait d'entrevue avec un policier, Québec).

Bien que non généralisable, la possibilité que l'usage de la force létale fasse événement, rompe l'interprétation policière, nous a alors fait office de *culturally induced blindness*. Pour parvenir à comprendre les enjeux éthiques de l'usage de l'arme de service, il nous fallait, prioritairement, comprendre pourquoi l'usage de la force létale pouvait rompre l'interprétation de certains policiers. Nous avons, dès lors, abordé la diversité interprétative des policiers comme une diversité culturelle : nous souhaitons comprendre cette diversité, ses fondements et ses conséquences.

Deuxièmement, la relation aux informateurs n'a pas pu être vécue par un long séjour chez la population étudiée comme il est traditionnellement recommandé lors de terrain traditionnel (Malinowski, 1985, 2001). De plus, nous avons dû conjuguer avec une forte institutionnalisation des corps de police, institutionnalisation qui, comme l'affirment Manning et Fabrega (*op. cit.*), formalise la relation avec les informateurs. Pour répondre à ces difficultés, nous avons premièrement relu le *Journal d'ethnologue* de Malinowski (1985) et fait notre deuil de la conception traditionnelle, voire idyllique, du partage du quotidien des informateurs. Notre pionnier en la matière, Malinowski, bien qu'ayant passé de longs séjours auprès de Trobriandais, cherchait, quasi constamment, refuge dans les missions, les romans occidentaux, les lettres de ses proches et l'arsenic. Dès le début de son *Journal* (1985 : 11), il se questionne d'ailleurs sur ce vain « bonheur de l'ethnologue » : « Y a-t-il un "bonheur de l'ethnologue", de cet individu débarqué là où personne ne l'attend, censé s'instruire et s'émerveiller, en espionnant ses hôtes, comme il y a des allégresses en philologie et des joies en voyages ? [...] Et, plus précisément, de ce que ce "bonheur", comme d'autres contentements, n'est jamais parfait, ni authentique ; de ce que, pour y croire et pour y être, il faut endosser, au moment de l'épreuve comme après, quand on la relate, les déguisements que nécessairement elle requiert. »

Les réflexions de Geertz (2002 : 89-90) nous ont, alors, confirmé la possibilité de réaliser une ethnographie de qualité sans, pour autant, faire nôtre le quotidien intime de nos informateurs : « Comprendre la forme et la contrainte des vies intérieures des indigènes, [...], ressemble plus à saisir un proverbe, discerner une allusion, comprendre une plaisanterie – ou, comme je l'ai suggéré, lire un poème – que cela ne ressemble à atteindre une communion. » Nous avons donc accompagné les policiers dans certaines de leurs activités quotidiennes telles que les pratiques et

évaluations en salle de tir, les formations en emploi de la force³ et, tout comme lors de terrains traditionnels, nous les avons régulièrement interrogés sur leurs pratiques et leurs significations. Mais, notre compréhension s'est voulue extérieure : comprendre la culture policière, les appréhensions et les pratiques, ne fut pas envisagé comme un exercice de communion, de correspondance avec l'expérience intérieure d'autrui (Dilthey, 1995 : 290-294). Nous avons, plutôt, fait nôtres les exigences et attentes institutionnelles des corps de police impliqués et débuté nos observations et nos échanges en côtoyant les officiers et formateurs recommandés par leur institution policière et en accédant aux contextes institutionnels de formation. En démontrant confiance et respect à nos informateurs, nous avons, graduellement, sur une période de six ans obtenu le privilège des observations et échanges informels et riches rarissimes en recherches policières (Brodeur, 1984 ; Monjardet, 2005).

L'usage de la force létale : de la connaissance technique et tactique à la compréhension de sa mort propre

En retenant le caractère événementiel dont pouvait relever l'utilisation de la force létale, la réalisation de notre terrain de proximité nous a rapidement confirmé la distinction entre la connaissance technique de l'usage de la force létale et la compréhension de cette action. L'usage de la force létale, et en particulier de l'usage de l'arme à feu, est conçu par les instances de

³ Les deux corps de police impliqués dans notre recherche doctorale offrent une formation institutionnelle en usage de la force, notamment par les cours Emploi de la force et Tireur actif. Ces formations sont offertes à l'ensemble des policiers, qu'ils soient patrouilleurs (gendarmes), enquêteurs ou officiers. Le cours Emploi de la force se concentre sur les cadres légaux de l'usage de la force policière et sur les techniques d'immobilisation et d'escorte des contrevenants. Le cours Tireur actif fut créé suite, notamment, à des tueries en milieux scolaires. Il est une préparation aux interventions policières impliquant un contrevenant armé (arme à feu, arme blanche, etc.) et représentant un danger imminent pour autrui.

formation policière québécoises⁴ prioritairement comme une habilité technique qui, par *embodiment* (Csordas, 1990) par incorporation, devient un geste rapide et précis. En ce sens, une étude américaine de Lewinski et Hudson (2003) effectuée auprès de 120 policiers de la ville de Tempe en Arizona, dévoile que lors d'une simulation contrôlée de tir, le temps moyen des policiers pour tirer suite à un stimulus visuel est de 31/100 de seconde soit 25/100 de seconde pour percevoir le stimulus et transmettre l'information au doigt et 6/100 pour appuyer sur la gâchette (Lewinski & Hudson, *op. cit.* : 27) En conformité avec les résultats de cette étude, les policiers rencontrés vont jusqu'à décrire cette habilité technique en terme d'instinct :

Tu n'as pas le temps de réfléchir quand ça se fait : c'est de l'instinct qu'il y a là-dedans. Il reste à voir maintenant, si [les policiers] sont confrontés vraiment à une situation réelle, où leur vie est en danger immédiatement, c'est plus l'instinct de survie qui va embarquer, c'est l'organisme qui va chercher à se protéger. Je ne suis pas sûr que tu as toujours le temps de tout analyser comme policier à la fraction de seconde près ce qui se passe en avant de toi. Je ne pense pas ça. Je pense qu'il y a beaucoup de choses que tu vois puis que tu agis, puis que tu vas agir, pas par instinct mais tu vas agir selon l'idée que tu t'étais faite, [selon] ce que tu es, entraîné, ce que tu es conditionné à faire.

(Extrait d'entrevues auprès de policiers, Québec).

Mais, hors de l'environnement instrumentalisé des salles de tir, cette habilité technique est, pour certains policiers, difficile à réaliser. Lors de scénarios de formation, il nous a été donné de voir de fortes réactions émotives et physiques menant les policiers jusqu'à l'impossibilité d'user de leur arme de service. Certains policiers nous ont également fait mention des difficultés qu'ils avaient personnellement rencontrées ou qui ont été vécues par leurs

⁴ Au Québec, tous les policiers reçoivent une formation de base commune composée d'un programme collégial en techniques policières de 3 ans et d'un cours en gendarmerie générale de quatre mois offert par L'École nationale de police du Québec. Une formation continue peut également être offerte par les institutions policières ; c'est le cas, notamment en usage de l'arme à feu puisque chaque policier doit réussir une qualification annuelle en tir.

collègues lors de réelles interventions impliquant l'usage de la force létale. Ces observations nous ont menée à repositionner notre question de recherche : il ne suffisait, dès lors, plus d'étudier le possible caractère événementiel de l'usage de la force létale mais de comprendre pourquoi une habilité technique pourtant maîtrisée demeure, pour certains policiers, difficilement utilisable lors d'une intervention policière. Nous avons ainsi porté notre attention sur les notions d'urgence (Pierron, *op. cit.*) et de compréhension de sa mort propre (Jankélévitch, 2003a).

Selon le philosophe, Jean-Philippe Pierron (*op. cit.* : 115), l'action en situation d'urgence est une action où la contrainte temporelle s'articule à l'essentiel : « [...] l'urgence articule ensemble deux éléments : le temps (l'urgent) et un enjeu de principe (l'essentiel) à l'égard de ce qui est perçu comme un risque ou un préjudice irréversible [...]. C'est cette irréversibilité du temporel qui justifie l'enjeu de l'urgence. » L'usage de la force létale correspond à cette définition de l'urgence : elle articule ensemble des valeurs essentielles telles que la protection de la sécurité et de la vie et le risque des préjudices irréversibles tels que la mort d'un citoyen, d'un collègue ou sa propre mort. L'usage de la force létale peut ainsi mener à une compréhension de sa mort propre. Selon le philosophe Vladimir Jankélévitch (2003a : 22), cette compréhension de sa mort propre ne va pas sans difficulté : « L'homme qui réalise sa mort-propre, la mienne pour moi, la tienne pour toi, la vôtre pour chacun de vous respectivement, diffère du tout au tout de l'homme qui, par raisonnement, applique une loi universelle à son cas particulier [...] Ce qui vaut pour tous les hommes, paraît-il, vaut pour l'un d'eux. Mais lorsque ce "l'un d'eux" est moi-même, une soudaine conversion s'impose ; un abîme doit être franchi. » D'autant plus que, selon l'anthropologue David Le Breton (2001: 249), cet abîme semble indicible et le silence accompagne la reconnaissance de cet abîme : « Sur les lieux d'un accident règne le silence, par respect envers les blessés ou les morts, mais aussi par stupeur face à l'irruption du sang et de la mort qui renvoie chacun à l'expérience tangible de sa précarité

personnelle en même temps qu'à l'étonnement d'être encore en vie. »

L'usage de la force létale, relève, dès lors, d'une complexité morale et identitaire demeurant peu présente lors des exercices en salle de tir. Faire face à une cible dans un environnement instrumentalisé ne confronte aucunement à la possibilité de sa mort propre. La connaissance de l'usage technique d'une arme à feu et des modalités légales et tactiques ne prépare aucunement à la compréhension de l'éventualité de sa mort propre. Les policiers se distinguent par leurs niveaux personnels de réflexion éthique et identitaire, réflexion personnelle distincte des enseignements policiers. Cette compréhension de l'éventualité de leur mort propre amène même certains aspirants policiers et certains policiers à modifier leurs pratiques et leurs orientations professionnelles et personnelles :

[...] il y a déjà des étudiants qui ont dit qu'ils avaient démissionné de techniques policières parce qu'ils n'avaient pas pensé jusqu'à ça. Ils ne s'étaient pas dit : « Bon là, je m'en vais dans [la] police parce que ça roule vite en "char" de police. On fait des rapports. » Mais de vraiment saisir, de se regarder dans le miroir puis, se dire un matin : « À matin ... ». Mais, moi, personnellement, oui, ça a changé des choses. Ça a changé des choses dans ma vie personnelle aussi. Je veux dire moi, j'ai toujours été sports extrêmes, très téméraire puis tout ça. Puis, là, ça ne me tente plus. Tu penses plus à la vie.

(Extrait d'entrevues avec des policiers, Québec).

La discordance entre la connaissance des modalités légales et tactiques et la compréhension des enjeux éthiques et identitaires de l'usage de la force létale est d'autant plus présente lors des enquêtes faisant suite aux interventions impliquant la force policière alors que l'identité policière peut être fortement confrontée. Au Québec, tout usage de la force létale par un policier est suivi d'enquêtes institutionnelles et criminelles. Le temps d'une enquête, le policier peut alors devenir le prévenu, le contrevenant, le criminel. Trois policiers ayant été soumis à une enquête criminelle à la suite de l'utilisation de leur arme de service nous ont rapporté avoir subi toutes les étapes d'une arrestation policière : visite d'enquêteurs à leur domicile, lecture des droits, etc. Ayant eu, eux-mêmes, à poser

ces actions envers des suspects, la confusion des rôles les a, tous les trois, menés à une remise en doute de la légitimité de leur action et de leur identité policière. Confrontés à cette confusion des rôles, la souhaitabilité morale de leur action leur apparaît soudainement fragile, insuffisante, voire contradictoire avec les attentes institutionnelles et sociales :

Je me l'ai posée la question après avoir tiré mon monsieur là : « Je vais-tu me ramasser en prison ? Je vais-tu perdre ma job ? Je le savais que j'étais correct, mais tu te la poses pareil la question. [...] Tu es content de te faire payer un bon avocat, mais dans ta tête : « Ça va pas bien là parce que j'ai besoin du meilleur avocat qu'il n'y a pas dans la province ». Tu n'as pas besoin du meilleur avocat quand ça va bien. [...] Tu le sais que tout est correct. Tu sais que tu as bien agi ; ça t'a sauvé la peau. Tu sais que tu es vivant. Puis là, temporairement, tu es rendu de l'autre bord.

(Extrait d'entrevues avec un policier, Québec).

Comme le montrent les extraits d'entrevues suivants, afin d'éviter d'être confrontés aux questionnements éthiques et identitaires inhérents à la compréhension de sa mort propre, certains policiers évitent, ou souhaitent éviter, les interventions impliquant l'usage de la force létale :

Si tu rencontrerais 95%, 98% des policiers du Québec, ou en Amérique du Nord, puis que tu les réveilles un matin puis tu [leurs] dis : « Regarde, à matin, tu rentres de jour. Il est six heures. Tu commences à travailler à sept heures. À matin, tu vas être pris pour tuer quelqu'un en travaillant. » Il y en a beaucoup qui vont te regarder puis qui vont [te] dire : « C'est mon destin à moi. Je peux-tu prendre une journée de congé aujourd'hui ? » C'est la réalité. Parce qu'ils se disent : « Si tu me dis que c'est aujourd'hui, j'aimerais ça, si je peux l'éviter. Je vais prendre congé, je ne rentrerai pas. Ça sera quelqu'un d'autre. »

D'après moi, si tu n'es pas prêt à ça, tu vas t'arranger que ça soit quelqu'un d'autre qui ait à tirer. Puis, ce n'est pas des mauvaises personnes, les deux [policiers] que j'ai en tête, c'est des bons policiers. Sauf que, probablement, de ce côté-là, ils ne penseraient jamais tirer sur quelqu'un. Je ne sais pas. J'ai de la misère aussi à me mettre à leur place mais, eux-autres, c'était ça. Ils se sont toujours conditionnés à : « Moi, je ne veux pas tirer. »

Les résultats de notre terrain de proximité auprès de deux corps de police québécois nous ont donc confirmé que l'évaluation

et l'appréciation morale de l'usage de la force létale ne pouvait faire fi des appréhensions et des compréhensions policières. Pour être significative pour les agents moraux concernés, la réflexion éthique doit donc se munir des données empiriques pouvant être offertes par l'ethnographie.

En guise de conclusion : l'interdisciplinarité en tant que condition nécessaire à la compréhension de l'usage de la force létale

La réalisation de notre recherche doctorale aux frontières de l'anthropologie et de l'éthique auprès de deux corps de police québécois nous a confronté aux difficultés de justification de notre démarche interdisciplinaire et de la validité d'un terrain de proximité. Il nous a, premièrement, fallu montrer en quoi l'anthropologie, et tout particulièrement l'ethnographie, pouvait directement contribuer à l'acquisition des données empiriques nécessaires à la visée dialoguiste de l'éthique interprétative. Il nous a également fallu montrer que, bien que le terrain de proximité rompe avec le dépaysement culturel et la relation quotidienne aux informateurs valorisée par les pionniers disciplinaires, il demeure un moyen efficace et valable d'observer et de recueillir les propos sur des pratiques et compréhensions culturelles.

La réalisation de notre recherche doctorale nous a également permis de constater que l'usage de la force létale policière pouvait relever d'un double caractère événementiel. Premièrement, pour l'anthropologue, il a fallu parvenir à confronter notre conception culturelle de l'usage de la force létale policière. Étant habituellement définis comme seuls détenteurs du pouvoir d'usage public de la force létale, il a fallu reconnaître que, pour certains policiers, cette action pouvait rompre les interprétations. Deuxièmement, il a fallu comprendre pourquoi, lors de réelles interventions policières, les habilités techniques et tactiques pourtant maîtrisées par les policiers, pouvaient confronter les interprétations policières. Sur ce point, nos résultats nous amènent à constater une discordance majeure entre la connaissance technique et tactique promulguée par les instances de formation policière

québécoises et la compréhension de l'éventualité de sa mort pouvant être vécue lors d'interventions policières.

En terminant, il demeure une difficulté majeure dans notre démarche : comment conjuguer le relativisme culturel nécessaire et préalable à la réalisation d'ethnographies aux visées évaluatives de l'éthique ? Un élément de réponse nous est ici offert par le philosophe Jean Grondin (1993 : 226) : « Personne n'est disposé à accepter l'équivalence ou l'indifférence de toutes les options. Le dialogue interne de l'âme avec elle-même, qu'on ne peut se représenter autrement que situé, a toujours su opposer une instinctive résistance à l'arbitraire des interprétations. » Mais, l'appréciation des options d'action est fort distincte de l'appréciation et la combinaison des visées et méthodes de deux disciplines académiques voulant, respectivement, conserver leurs spécificités et unicité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARISTOTE, 2004. *Éthique à Nicomaque*. Trad. Bodéüs R. Paris, Flammarion.
- BENSA A., 2006. « Les sciences sociales face à l'événement », *La fin de l'exotisme. Essais d'anthropologie critique*. Toulouse, Anacharsis Éditions : 171-195.
- BRODEUR J.-P., 1984. « La police : mythes et réalités », *Criminologie*, vol. 17(1) : 9-41.
- BRODEUR J.-P., 2001. « Le travail d'Egon Bittner : une introduction à la sociologie de la force institutionnalisée », *Déviance et société*, vol. 25(3) : 307-323.
- CANTO-SPERBER M., 1994. « Le développement de l'éthique appliquée », *La philosophie morale britannique*. Paris, PUF : 98-103.
- CSORDAS T. J., 1990 [1988]. « Emdodiment as a Paradigm for Anthropology », *Ethos*, 18(1) : 5-47.

- DILTHEY W.**, 1995 [1900]. « Naissance de l'herméneutique », *Écrits d'esthétique. Suivi de La naissance de l'herméneutique*. Trad. Cohn D. & Lafon E. Paris, Éditions du Cerf : 289-307.
- GADAMER H. G.**, 2001a [1959]. « Du cercle de la compréhension », *La philosophie herméneutique*. Trad. J. Grondin. Paris, PUF : 73-83.
- GADAMER H. G.**, 2001b [1996]. « Autoprésentation », *La philosophie herméneutique*. Trad. J. Grondin. Paris, PUF : 11-62.
- GADAMER H. G.** 2001c [1953]. « La vérité dans les sciences sociales », *La philosophie herméneutique*. Trad. J. Grondin. Paris, PUF : 63-71.
- GEERTZ C.**, 1996. « Ici. Mais, enfin, de qui est-ce la vie ? », *Ici et Là-bas. L'anthropologue comme auteur*. Trad. D. Lemoine. Paris, Éditions Métailié : 129-146.
- GEERTZ C.**, 2000 [1973]. *The Interpretation of Culture*. New York, Basic Books.
- GEERTZ C.**, 2002 [1974]. « Du point de vue de l'indigène : sur la nature de la compréhension anthropologique », *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*. Paris, PUF : 71-90.
- GODELIER M.**, 2003 [1982]. *La production des grands hommes*. Paris, Flammarion.
- GRONDIN J.**, 1993. *L'universalité de l'herméneutique*. Paris, PUF.
- JANKÉLÉVITCH V.**, 2003a [1977]. *La mort*. Paris, Flammarion.
- JANKÉLÉVITCH V.**, 2003b [1994]. « L'irrévocable. Entretien avec Daniel Diné », *Penser la mort ? Avant-propos et direction éditoriale de Françoise Schwab*. Paris, Éditions Liana Levi/Piccolo : 15-41.
- JANKÉLÉVITCH V.**, 2003c [1994]. « Réflexions sur la mort. Entretien avec Georges Van Hout », *Penser la mort ? Avant-propos et direction éditoriale de Françoise Schwab*. Paris, Éditions Liana Levi/Piccolo : 43-60.
- LE BRETON D.**, 2001 [1997]. *Du Silence*. Paris, Éditions Métailié.
- LE BRETON D.**, 2004 [2002]. *Conduites à risque. Des jeux de mort au jeu de vivre*. Paris, PUF.

- LÉTOURNEAU A., 2006. « Le jugement en acte » in LACROIX A. (dir.), *Éthique appliquée, éthique engagée. Réflexion sur une notion*. Montréal, Éditions Liber : 105-123.
- LEWINSKI B., HUDSON B., 2003. « Time to START to Shooting? Time to STOP Shooting? The Tempe Study », *The Police Marksman*, Sept.-Oct., vol. 28(5) : 26-29.
- MALINOWSKI B., 1985 [1927]. *Journal d'ethnologue*. Paris, Seuil.
- MALINOWSKI B., 2001 [1922]. *Les Argonautes du Pacifique occidentale*. Paris, Gallimard.
- MANNING P. K., FABREGA H. Jr, 1976. « Fieldwork and the "New Ethnography" », *Man*, vol 11(1) : 39-52.
- MAUSS M., 2002 [1967]. *Manuel d'ethnologue*. Paris, Payot.
- MONJARDET D., 2005. « Gibier de recherche, la police et le projet de connaître », *Criminologie*, vol. 38(2) : 13-37.
- PIERRON J.-P., 2006. « L'urgence » in GOUNERET H. (dir.), *L'action. Délibérer, décider, accomplir*. Paris, Ellipses Éditions Marketing S.A. : 114-128.
- RICŒUR P., 1991. « Événement et sens » in PETIT J.-L. (dir.), *L'événement en perspective*. Paris, EHESS : 41-56.
- RICŒUR P., 1996 [1990]. *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil.
- TAYLOR C., 1999a [1981]. « Compréhension et ethnocentrisme », *La liberté des modernes*. Trad. P. De Lara. Paris, PUF : 195-219.
- TAYLOR C., 1999b [1978]. « Le langage et la nature humaine », *La liberté des modernes*. Trad. P. De Lara. Paris, PUF : 21-66.
- TAYLOR C., 1999c [1971]. « L'interprétation et les sciences de l'homme », *La liberté des modernes*. Trad. P. De Lara. Paris, PUF : 137-194.
- TAYLOR C., 2003 [1989]. *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*. Trad. C. Melançon. Montréal, Les Éditions Boréal.
- VAN MAANEN J., 1980. « Beyond Account : The Personal Impact of Police Shooting », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol 452, Nov. : 145-156.
- WEINSTOCK D., 2006. *Profession éthicien*. Montréal, Presses de l'université de Montréal.

Résumé

L'usage de la force létale par les policiers est fortement médiatisé et controversé. Mais, hors de ces débats, comment les policiers interprètent-ils quotidiennement l'éventualité de tuer un citoyen ? La réalisation d'une recherche doctorale aux frontières de l'anthropologie et de l'éthique nous a permis de mieux saisir les difficultés inhérentes à la préparation et à l'acceptation de l'usage de la force létale ainsi que les appréhensions et les craintes des policiers. Le présent article présentera les apports et les défis de notre thèse doctorale interdisciplinaire. Nous y expliquerons, dans un premier temps, comment nous sommes parvenus à faire valoir notre démarche interdisciplinaire et notre terrain de proximité. Par la suite, nous montrerons l'apport de notre démarche pour la compréhension de l'usage de la force létale.

Mots-clefs : ethnographie de la police, éthique, mort, interdisciplinarité, doctorat.

Summary

Quebecker Police Officers in an Anthropologist's Sights: The Contribution and Challenges of an Interdisciplinary Doctoral Thesis on the Use of Lethal Force

The use of lethal force by police officers is highly controversial and attracts a significant amount of media attention. But, away from these debates, how do police officers interpret on a daily basis the possibility of killing a citizen? Carrying out doctoral research on the borderline between anthropology and ethics made possible a better understanding of the difficulties inherent in the preparation and acceptance of the use of lethal force as well as the anxiety and fears of the police officers. This article presents the contribution and challenges of the author's interdisciplinary doctoral thesis. She explains, firstly, how she succeeded in proposing an interdisciplinary, field-work based approach. Then, she shows the contribution of this approach to the understanding of the use of lethal force.

Key-words: police ethnography, ethics, death, interdisciplinarity, doctoral research.

* * *